



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

– 11^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Guylène Dhormes, commissaire représentant le comité de parents (EHDAA)
- ABSENT :**
- M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^c Geneviève Laurin, secrétaire générale
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- M. Benoit Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
 - MM. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
 - M^c Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles

- M. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
MM. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Mmes Guylaine Cormier, coordonnatrice au Service des ressources matérielles
Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
M. Fritz Henry Fleurimé, coordonnateur de l'Audit interne
Mmes France Lafontaine, analyste, Service du secrétariat général
Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe, Service du secrétariat général

Observatrice : Mme Imane Allam, commissaire représentant le comité de parents

Un huis clos est décrété pour discussions d'un projet de construction d'une école de 15 h 30 à 16 h 20.

Mot de la présidente

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance du comité exécutif en souhaitant la bienvenue à tous.

En vue d'exprimer sympathie et soutien aux femmes emprisonnées dans différents pays, les employés de la Commission scolaire de Montréal ont été invités à écrire, par le biais d'un marathon d'écriture organisé par Amnistie internationale, des mots d'espoir sur des cartes postales dessinées par des élèves. Mme Harel Bourdon tient à remercier les employés qui ont signés plus de 375 cartes qui seront envoyées pour améliorer les conditions des femmes ou pour les faire libérer.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter l'article suivant :

A-33-1286-A Service des ressources matérielles – école Pierre-Dupuy – travaux supplémentaires dans le cadre du remplacement de 7 clapets anti-retour

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2018 » :
 - a) Assurances lors de travaux bénévoles
 - b) Points de service EHDAA dans un contexte de pénurie d'espace et la possibilité d'ouverture de classe de maternelle 4 ans
 - c) Vérification des antécédents judiciaires des bénévoles

- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Concours architecturaux – Agrandissement de l'école Sophie-Barat
 - b) Financement des modulaires
 - c) Sondage pour le Plan d'engagement vers la réussite (traduction pour les parents)
 - d) Portes ouvertes durant la période des inscriptions
 - e) Traiteur CSDM
 - f) Parcours scolaires des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2018 :
 - a) Assurances lors de travaux bénévoles
 - b) Points de service EHDAA dans un contexte de pénurie d'espace et la possibilité d'ouverture de classe de maternelle 4 ans
 - c) Vérification des antécédents judiciaires des bénévoles
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Concours architecturaux – Agrandissement de l'école Sophie-Barat
 - b) Financement des modulaires
 - c) Sondage pour le Plan d'engagement vers la réussite (traduction pour les parents)

- d) Portes ouvertes durant la période des inscriptions
 - e) Traiteur CSDM
 - f) Parcours scolaires des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)
- 5- Dossiers récurrents :
- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableaux du Service des ressources matérielles :
3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures
 - e) Immeubles excédentaires
Tableau – suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- A-12-609 Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019
- 8- A-12-610 Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de poste – modification au plan de l'effectif 2018-2019
- 9- A-29-1908 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations et abolitions de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019

- * 10- A-29-1909 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – renouvellement de l’Entente locale enseignante
- 11- A-31-3606 Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire – appel d’offres 28-196P – annulation de l’appel d’offres
- 12- A-31-3612 Service des ressources financières – services spécialisés en intervention d’urgence lors des sinistres et travaux après sinistre à taux horaires (dégât d’eau) – appel d’offres 15-272P – attribution d’un contrat
- 13- A-31-3613 Service des ressources financières – École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal – mise aux normes des entrées d’eau et des dispositifs anti-refoulements – appel d’offres 25-2587P – attribution d’un contrat
- 14- A-31-3619 Service des ressources financières – fourniture sur demande des produits logiciels – appel d’offres 27-580P – annulation de l’appel d’offres
- 15- A-31-3620 Service des ressources financières – fourniture sur demande de périphériques et accessoires informatiques – appel d’offres 27-584P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3632 Service des ressources financières – acquisition d’un logiciel de gestion intégrée de l’information et soutien technique – demande d’autorisation
- 17- A-31-3636 Service des ressources financières – acquisition d’équipements informatiques usagés – adhésion au regroupement d’achat proposé par Collecto – SAR140-2019
- 18- A-32-196 Service des ressources financières – technologies de l’information – acquisition d’équipements d’infrastructures technologiques par l’entremise du regroupement d’achats RGAUQ
- 19- A-33-1286-A Service des ressources matérielles – école Pierre-Dupuy – travaux supplémentaires dans le cadre du remplacement de 7 clapets anti-retour
- 20- A-33-1299 Service des ressources matérielles – amendement des coûts d’installation des unités modulaires par école

- 21- A-33-1302 Service des ressources matérielles – signature de deux (2) baux pour la location de cases de stationnement au 3755, 36^e Avenue, bâtiment 297 et au 1370, rue de Castelnau Est, bâtiment 113
- * 22- A-33-1304 Service des ressources matérielles – approbation de l'échéance de certains baux, prenant fin le 30 juin 2018 ou antérieurement, dans différents immeubles de la CSDM
- 23- A-33-1306 Service des ressources matérielles – école Louise-Trichet – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires
- 24- A-34-3119 Service du secrétariat général – annulation d'une résolution du comité exécutif concernant le remboursement d'une dépense de fonction
- 25- A-34-3121 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2018
- 26- A-34-3122 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2018
- 27- A-34-3123 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2018
- 28- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1
- 29- Information :
- * a) A-29-1910 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – information concernant le protocole permettant d'assurer une stabilité des services d'enseignement lors de situation de remplacement à répétition du primaire
- b) A-31-3616 Service des ressources financières – services de déneigement de toitures pour le secteur Nord, le secteur Sud, le secteur Est et le secteur Ouest (par lot) – appel d'offres 15-277P – annulation de l'appel d'offres
- c) A-31-3633 Service des ressources financières – modalités de recouvrement des comptes en souffrance des établissements
- d) A-33-1301 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-de-Grâce, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre de réhabilitation des finis intérieurs du gymnase

30- Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 19 décembre 2018

31- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 novembre 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2018

a) Assurances lors de travaux bénévoles

Une relance a été effectuée auprès du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) concernant les précisions attendues sur la possibilité d'assurer les personnes bénévoles effectuant des travaux de construction dans les écoles, de connaître les coûts des assurances ainsi que l'étendue de la couverture.

b) Points de service EHDAA dans un contexte de pénurie d'espace et la possibilité d'ouverture de classe de maternelle 4 ans

M. Jean Ouimet, directeur général adjoint, amorce la discussion en parlant des deux grands défis entourant ce dossier, soit la pénurie d'enseignant et le manque d'espace. Les commissaires et les administrateurs discutent ensemble de ces enjeux.

Il est également souligné que malgré les différents enjeux, il faut toujours s'assurer que l'amélioration de la situation des élèves est la première préoccupation lors de déplacement dû à la capacité d'accueil.

c) Vérification des antécédents judiciaires des bénévoles

Des discussions portent sur la faisabilité de procéder à la vérification des antécédents judiciaires aux trois ans pour les bénévoles travaillant dans les écoles de la CSDM. Une estimation des coûts supplémentaires qu'engendraient cette vérification plus rapprochée est demandée compte tenu du très grand nombre de personnes bénévoles œuvrant à la CSDM.

4.

Affaires nouvelles :

a) Concours architecturaux – agrandissement de l'école Sophie-Barat

Un concours architectural a été lancé pour l'agrandissement de l'école secondaire Sophie-Barat qui connaît une augmentation croissante du nombre d'élèves. Mme Catherine Harel Bourdon souligne qu'en dix ans, l'école est passé de 1 100 élèves à plus de 1 600 (2018-2019).

b) Financement des modulaires

Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe, mentionne que le financement qui sera octroyé pour la location des différentes unités modulaires devrait être reçu dans les jours qui suivent.

c) Sondage pour le Plan d'engagement vers la réussite (traduction pour les parents)

Des questions sont soulevées concernant l'encadrement légal qui entoure les traductions de texte envoyées aux parents. Des vérifications seront effectuées pour savoir si des traductions intégrales ou en partie peuvent être réalisées pour un sondage envoyé aux parents dans le cadre des projets éducatifs et du PEVR.

d) Portes ouvertes durant la période des inscriptions

Les commissaires expriment leurs préoccupations quant à la tenue de soirées d'information dans les écoles durant la période d'inscription de janvier prochain. Ils souhaitent que les parents aient la possibilité de visiter l'école à laquelle ils inscrivent leurs enfants. Des vérifications seront effectuées auprès des directions d'établissement pour savoir si l'organisation de telles soirées d'information est prévue et si les visites constituent un véritable besoin au sein des milieux.

e) Traiteur CSDM

Les commissaires échangent avec les administrateurs concernant les options qui pourraient être envisagées afin que les élèves puissent avoir accès à de l'eau. La possibilité de commander des Tetra Pak d'eau via le traiteur est soulevée.

L'enjeu de l'environnement est discuté et au fil des discussions, la bouteille d'eau réutilisable semble être une avenue. Des pistes de solutions seront donc explorées avec le fournisseur de la CSDM afin de voir les différentes possibilités.

f) Parcours scolaires des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

Des commissaires expriment leurs préoccupations quant au manque d'information que reçoivent les parents sur les impacts que peuvent apporter les cheminements particuliers des élèves HDAA, notamment lors de la modification de notes et lorsqu'un élève reprend une année.

M. Robert Gendron, directeur général, propose que ce sujet soit transmis au Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) pour analyse et recommandations claires en vue d'informer les parents, de façon individualisée et en fonction du cheminement particulier de leur enfant, des impacts possibles lors du choix de cours.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

M. Jean Ouimet, directeur général adjoint, mentionne qu'il est allé rencontrer l'équipe des conseillers et conseillères pédagogiques et qu'il a pris connaissance de leur bilan de mi-année. Il se dit satisfait et impressionné par le travail de mise en œuvre accompli jusqu'à ce jour.

La prochaine étape sera de former le comité de pilotage du PEVR, qui sera composé de parents, d'enseignants et de directions.

b) Budget 2018-2019 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

c) Qualité de l'air

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

d) Capacité d'accueil

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

Présentation des tableaux du Service des ressources matérielles :

3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

- M. Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles, dresse un portrait de la situation et répond aux questions soulevées par les commissaires.

e) Immeubles excédentaires

- Dépôt d'un nouveau tableau d'état d'avancement et échéanciers des projets des centres d'éducation populaire.

f) Offre alimentaire

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019

- À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

- a) Distribution de fruits frais

Il est précisé que les 50 000 fruits distribués gratuitement l’ont été dans les écoles secondaires seulement.

- b) Jeunes de moins de 20 ans en formation générale des adultes (FGA)

Une question est soulevée quant au pourcentage d’élèves de moins de 20 ans en FGA. M. Mathieu Desjardins répond en spécifiant qu’il s’agit de 15 % de la population.

7. Services à l’élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l’effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-12-609 en date du 26 novembre 2018
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les Services à l’élève ont pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que M. Julien Déry, technicien en éducation spécialisée, est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 15 octobre 2018 à l’école Jean-Baptiste-Meilleur;

CONSIDÉRANT que M. Pierre-Olivier Sénécal, technicien en éducation spécialisé, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 17 septembre 2018 à l’école Jeanne LeBer;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Ève Domingue, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 1^{er} novembre 2018 à l’école Saint-Arsène;

CONSIDÉRANT que les postes seront financés avec la réserve pour les devis;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Jean-Baptiste-Meilleur et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23140-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Jeanne-LeBer et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23140-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Saint-Arsène et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23140-167;
- 4° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 5 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

8. Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-12-610 en date du 4 décembre 2018
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins à combler au Bureau des services éducatifs complémentaires;

CONSIDÉRANT l'abolition d'un poste d'agent(e) de bureau classe I à la suite d'une réaffectation régulière;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ABOLIR un poste régulier à temps complet d'agent(e) de bureau classe I au Bureau des services éducatifs complémentaires des Services à l'élève;
- 2° de CRÉER un poste régulier à temps complet d'agent(e) de bureau classe II au Bureau des services éducatifs complémentaires des Services à l'élève et d'IMPUTER la dépense à l'indice 343-000-1-52210-150;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 5 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

9. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations et abolitions de postes – modification au plan de l’effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-29-1908 en date du 5 décembre
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l’école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Claire Uwacu, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 22 août 2018 à l’école Lucien-Pagé;

CONSIDÉRANT que Mme Véronique Blais, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 23 août 2018 à l’école Henri-Julien;

CONSIDÉRANT que Mme Véronique Pellerin, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 2 octobre 2018 à l’école Henri-Julien;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Ève Aubry, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 71,4286 % (25 heures/semaine) depuis le 27 août 2018 à l’école Christ-Roi;

CONSIDÉRANT que Mme Midonne Jean-Louis, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 42,8571 % (15 heures/semaine) depuis le 27 août 2018 à l’école Christ-Roi;

CONSIDÉRANT que M. Hacène Lounaouci, préposé aux élèves handicapés, est affecté à un surcroît de travail à 35,7143 % (12,5 heures/semaine) depuis le 18 octobre 2018 à l’école Christ-Roi;

CONSIDÉRANT que Mme Ibermathe Lhérisson, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 85 % (29,75 heures/semaine) depuis le 27 août 2018 à l’école Victor-Doré;

CONSIDÉRANT que Mme Philomena Costa, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 42,8571 % (15 heures/semaine) depuis le 27 août 2018 à l’école Victor-Doré;

CONSIDÉRANT que les écoles Victor-Doré (poste de 42,8571 % seulement) et Henri-Julien ne possèdent pas les fonds nécessaires pour la création des postes, les dépenses engendrées par la création de ces postes seront assumées par différentes réserves ou devront faire l'objet de suivi rigoureux par le Service des ressources financières ou de la part de la direction d'unité qui devra en prendre compte lors de la fermeture des budgets au moment où l'on procède à l'aide inter-école;

CONSIDÉRANT que les autres écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1 et au fonds 6 pour financer les nouveaux postes créés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Lucien-Pagé et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-278-1-23410-167;
- 2° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Henri-Julien et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-226-1-23140-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 71,4286 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Christ-Roi et d'IMPUTER la dépense aux indices 104-102-6-23140-167 (65 %) et 100-102-1-23140-167 (35 %);
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, préposé aux élèves handicapés à l'école Christ-Roi et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-102-6-23410-167;
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 35,7143 %, préposé aux élèves handicapés à l'école Christ-Roi et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-102-6-23410-167;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Victor-Doré et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-205-1-23410-167;
- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Victor-Doré et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-205-6-23410-167;
- 8° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 5 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

*10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – renouvellement de l’Entente locale enseignante

Document déposé : Rapport A-29-1909 en date du 6 décembre 2018
de M^e Marie Christine Hébert et de M. Louis Bellerose
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

11. Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire – appel d’offres 28-196P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-3606 en date du 4 décembre 2018
de Mmes Mélanie Bouchard et Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir les services d’un fournisseur de mobilier scolaire;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT qu’une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT qu’*Alpha-Vico inc.* n’a pas consenti à réviser ses prix à la baisse;

CONSIDÉRANT que la soumission d’*Alpha-Vico inc.* ne correspond pas aux besoins de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ANNULER, l’appel d’offres 28-196P pour la fourniture sur demande de mobilier scolaire;
- 2° de REFAIRE un appel d’offres pour la fourniture sur demande de mobilier scolaire en diminuant le nombre d’articles obligatoires afin d’être moins restrictif et ainsi ouvrir le marché aux autres fournisseurs.

12. Service des ressources financières – services spécialisés en intervention d’urgence lors des sinistres et travaux après sinistre à taux horaires (dégât d’eau) – appel d’offres 15-272P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3612 en date du 4 décembre 2018 de Mmes Mélanie Bouchard et Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir les services d’un ou plusieurs soumissionnaires spécialisés en intervention d’urgence et en travaux après sinistre où uniquement l’eau est en cause, qui pourront collaborer au maintien, à la reconstruction et à la restauration d’environ 270 bâtiments (actifs ou excédentaires) de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 6 000 000 \$ pour l’ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget d’investissement;

CONSIDÉRANT que l’entente est d’une durée d’une année à compter de la date d’attribution du contrat, sans option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions reçues ont été déclarées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que les demandes d’exécution seront attribuées à l’entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous :

- 1- *Les Constructions Serbec inc./ Steamatic Métropolitain inc.*
- 2- *Démolition Probec inc. / Groupe Dryco inc.*
- 3- *Roland Grenier Construction ltée*
- 4- *Polygon Après Sinistre inc.*

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER des contrats à exécution sur demande d’une valeur annuelle globale de 3 955 837,23 \$ plus taxes à *Les Construction Serbec inc. / Steamatic Métropolitain inc., Démolition Probec inc. / Groupe Dryco inc., Roland Grenier Construction ltée et Polygon Après Sinistre inc.* pour des services spécialisés en intervention d’urgence lors des sinistres et travaux après sinistre à taux horaires (dégât d’eau). Ces contrats sont d’une durée d’une année à compter de la date d’attribution du contrat, sans option de renouvellement;

- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 3 955 837,23 \$ plus taxes correspondant à l'entente.

13. Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – mise aux normes des entrées d'eau et des dispositifs anti-refoulements – appel d'offres 25-2587P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3613 en date du 4 décembre 2018
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la mise aux normes des entrées d'eau et des dispositifs anti-refoulements à l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 186 763 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les constructions Serbec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes des entrées d'eau et des dispositifs anti-refoulements à l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – fourniture sur demande des produits logiciels – appel d'offres 27-580P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-33-3619 en date du 5 décembre 2018
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui fournira sur demande des produits logiciels à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT qu'une seule proposition a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres et que les prix soumis ne sont pas compétitifs et ne reflètent pas un juste prix;

CONSIDÉRANT la clause 3.15 des Instructions aux soumissionnaires du document d'appel d'offres donne le droit de réserve à la CSDM de n'accepter aucune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières à la CSDM recommande l'annulation de l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ANNULER l'appel d'offres 27-580P pour la fourniture sur demande de produits logiciels;

2° de PRÉPARER un nouvel appel pour ce type de services.

15. Service des ressources financières – fourniture sur demande de périphériques et accessoires informatiques – appel d'offres 27-584P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3620 en date du 5 décembre 2018
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié visant à retenir un fournisseur pour assurer, sur demande, la fourniture des périphériques et accessoires informatiques;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune qui devront être acceptées par l'adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions a été effectuée par un des représentants du Service des technologies de l'information et du Bureau des approvisionnements au regard des critères d'évaluation prévus à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *Solutions informatiques INSO inc.*, est l'unique soumissionnaire et qu'il a remis une proposition conforme aux exigences demandées;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 184 068,46 \$ (plus taxes, quand applicable) à *Solutions informatiques INSO inc.*, pour la fourniture sur demande de périphériques et accessoires informatiques. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera effectif à compter du 12 décembre 2018 et pourra être reconduit pour deux années supplémentaires, une année à la fois, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2° de DEMANDER au Service des technologies de l'information de diffuser l'offre de service de l'entreprise *Solutions informatiques INSO inc.*, ainsi que la procédure à suivre lors de la demande d'accès au catalogue en ligne aux écoles et aux centres de la CSDM.

16. Service des ressources financières – acquisition d'un logiciel de gestion intégrée de l'information et soutien technique – demande d'autorisation

Document déposé : Rapport A-31-3632 (version corrigée) en date du 5 décembre 2018 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'omniprésence de l'informatique et des technologies évolutives dans la gestion de l'information et le souhait de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de mettre en place une solution de gestion intégrée de l'information qui permettra la gestion des documents numériques et des dossiers d'objets institutionnels de la CSDM;

CONSIDÉRANT la numérisation en cours des documents de la CSDM et de l'obligation de posséder une solution performante en gestion documentaire et de l'information;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par la CSDM, après essais non concluants de la solution *Constellio* et l'absence de fonctionnalités nécessaires à la continuité de la maturité de nos processus;

CONSIDÉRANT le processus en cours de délocalisation du centre administratif et l'opportunité d'effectuer une conversion vers des systèmes de gestion numérique et accentuer ainsi les économies administratives de transfert d'information de notre système de gestion des données physiques vers un nouveau centre documentaire numérique intégré;

CONSIDÉRANT qu'un prochain appel d'offres public sera affiché sur le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) au mois de janvier 2019 pour acquérir une telle solution de Gestion intégrée de l'information (GII);

CONSIDÉRANT que l'article 57 *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise lorsque la durée prévue d'un contrat d'approvisionnement en matière de technologies de l'information ou d'un contrat de services de nature répétitive en cette matière est supérieure à trois ans, incluant tout renouvellement;

CONSIDÉRANT l'article 125. f) du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1 mise à jour de décembre 2018) qui désigne le comité exécutif comme délégataire à cet effet;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER la publication d'un appel d'offres public visant à conclure un contrat d'approvisionnement et de services de nature répétitive en matière technologie de l'information pour une période de cinq ans, incluant tout renouvellement.

La commissaire Marie-José Mastro Monaco propose de modifier la proposition afin qu'elle se lise comme suit :

- 1° d'AUTORISER la publication d'un appel d'offres public visant à conclure un contrat d'approvisionnement et de services de nature répétitive en matière technologie de l'information pour une période de cinq ans, incluant tout renouvellement, *avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.*

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la publication d'un appel d'offres public visant à conclure un contrat d'approvisionnement et de services de nature répétitive en matière technologie de l'information pour une période de cinq ans, incluant tout renouvellement, *avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.*

17. Service des ressources financières – acquisition d'équipements informatiques usagés – adhésion au regroupement d'achat proposé par Collecto – SAR140-2019

Document déposé : Rapport A-31-3636 (version corrigée)
en date du 6 décembre 2018
de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'orientation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de favoriser l'adhésion à des regroupements d'achats pour les contrats à commande ou à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que la CSDM n'aura plus de fournisseurs à commandes pour les équipements informatiques usagés à partir du 1^{er} mars 2019;

CONSIDÉRANT les besoins de la CSDM en cette matière;

CONSIDÉRANT l'invitation faite à la CSDM par Collecto Services regroupés en éducation (Collecto) de joindre son regroupement d'achats pour de tels biens;

CONSIDÉRANT les caractéristiques du contrat à intervenir avec le ou les fournisseurs qui seront retenus au terme de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT qu'un mandat conditionnel à l'autorisation du comité exécutif de la CSDM a été transmis à Collecto afin de permettre la participation de la CSDM à l'appel d'offres publié par Collecto;

Il est PROPOSÉ :

- 1^o d'ADHÉRER au regroupement d'achat SAR140-2019 mis sur pied par Collecto pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés. Cette entente, d'une valeur annuelle estimée à 425 000 \$, sera valide pour deux années et sera assortie d'une option de renouvellement d'une année;
- 2^o d'AUTORISER la règle d'adjudication permettant de conclure un contrat à commandes avec plusieurs fournisseurs et permettre d'attribuer les commandes à l'un ou à l'autre des fournisseurs retenus dont le prix n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose de modifier la première proposition afin qu'elle se lise comme suit :

- 1^o d'ADHÉRER au regroupement d'achat SAR140-2019 mis sur pied par Collecto pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés. Cette entente, d'une valeur annuelle estimée à 425 000 \$, sera valide pour deux années et sera assortie d'une option de renouvellement d'une année, *avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.*

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ADHÉRER au regroupement d'achat SAR140-2019 mis sur pied par Collecto pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés. Cette entente, d'une valeur annuelle estimée à 425 000 \$, sera valide pour deux années et sera assortie d'une option de renouvellement d'une année, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2° d'AUTORISER la règle d'adjudication permettant de conclure un contrat à commandes avec plusieurs fournisseurs et permettre d'attribuer les commandes à l'un ou à l'autre des fournisseurs retenus dont le prix n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas.

18. Service des technologies de l'information – acquisition d'équipements d'infrastructures technologiques par l'entremise du regroupement d'achats RGAUQ

Document déposé : Rapport A-32-196 (version corrigée)
en date du 6 décembre 2018
de M. Claude Lessard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a adhéré au Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises (RGAUQ);

CONSIDÉRANT les projets prioritaires concernant l'utilisation de la mesure ministérielle 50760 – Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder aux remplacements des technologies mentionnées compte tenu de la désuétude de celles-ci;

CONSIDÉRANT la corrélation entre les besoins de la CSDM et l'offre formulée de HPE, représenté par le fournisseur CPU dans le regroupement d'achat RGAUQ.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à attribuer le contrat au fournisseur mentionné par l'entremise du Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises (RGAUQ);
- 2° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à procéder à l'acquisition des équipements du contrat.

19. Service des ressources matérielles – école Pierre-Dupuy – travaux supplémentaires dans le cadre du remplacement de 7 clapets anti-retour

Document déposé : Rapport A-33-1286-A en date du 5 novembre 2018
de M. Maxime Fontaine concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Jessiko inc.* pour des travaux de remplacement de 7 clapets anti-retour à l'école Pierre-Dupuy, située au 2000, rue Parthenais, à Montréal;

CONSIDÉRANT que certaines conduites de drainage existantes ne passent pas aux endroits prévus, lors de la conception du projet, occasionnant des travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles en vertu de la résolution 15 de la séance du 29 mars 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Jessiko inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du remplacement de 7 clapets anti-retour à l'école Pierre-Dupuy.

20. Service des ressources matérielles – amendement des coûts d'installation des unités modulaires par école

Document déposé : Rapport A-33-1299 en date du 3 décembre 2018
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport A-33-1196 adopté, le 1^{er} mai 2018, par le comité exécutif, concernant les coûts supplémentaires dans le cadre de l'installation des unités modulaires;

CONSIDÉRANT que le coût total estimé pour l'installation des unités modulaires, présenté à l'annexe C du rapport A-33-1196, est juste;

CONSIDÉRANT une erreur de calcul dans les coûts estimés par école;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'information concernant les coûts réels d'installation sera présenté au comité exécutif en début de l'année 2019;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de SUBSTITUER l'annexe C du rapport A-33-1196 par celle jointe au présent rapport.

21. Service des ressources matérielles – signature de deux (2) baux pour la location de cases de stationnement au 3755, 36^e Avenue, bâtiment 297 et au 1370, rue de Castelnau Est, bâtiment 113

Document déposé : Rapport A-33-1302 en date du 6 décembre 2018
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le bail signé avec la Ville de Montréal prendra fin le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que c'est un bail de 70 cases de stationnement au 3755, 36^e Avenue, bâtiment 297, pour l'Institut de cardiologie de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'Institut de cardiologie a fait connaître son intérêt à prolonger la location avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) jusqu'en juin 2019, le temps de trouver d'autres alternatives;

CONSIDÉRANT que le bail signé avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) pour l'occupation du bâtiment 357, au 7345, rue Garnier, a pris fin le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT que ce bail prévoyait, outre l'occupation de ce bâtiment, la gestion et l'occupation du stationnement du bâtiment 113, l'Académie de Roberval;

CONSIDÉRANT que le stationnement était partagé entre le personnel de l'Académie de Roberval et celui de l'Hôpital Jean-Talon;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital Jean-Talon souhaite renouveler le bail avec la CSDM pour la location de 73 cases de stationnement au 1370, rue de Castelnau Est, bâtiment 113;

CONSIDÉRANT les termes des baux;

CONSIDÉRANT l'article 154 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la signature, par les signataires désignés de la CSDM et la Ville de Montréal, d'un bail de six (6) mois du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, pour la location de 70 cases de stationnement pour l'Institut de cardiologie, selon les conditions décrites dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER la signature, par les signataires désignés de la CSDM et le CIUSSS, d'un bail de neuf (9) mois du 1^{er} juillet 2018 au 31 mars 2019, pour la location de 73 cases de stationnement pour l'Hôpital Jean-Talon, selon les conditions décrites dans le présent rapport.

*22. Service des ressources matérielles – approbation de l'échéance de certains baux, prenant fin le 30 juin 2018 ou antérieurement, dans différents immeubles de la CSDM

Document déposé : Rapport A-33-1304 en date du 5 décembre 2018
de Mme Chantal Brassard concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

23. Service des ressources matérielles – école Louise-Trichet – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires

Document déposé : Rapport A-33-1306-A en date du 5 décembre 2018
de M. Alexis Branchaud-Bégin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Le Groupe St-Lambert* d'une valeur de 1 587 070,00 \$, taxes en sus, pour la réfection des blocs sanitaires de l'école Louise-Trichet, située au 2800 boulevard Lapointe, à Montréal (cf. A-31-3262);

CONSIDÉRANT que le dépassement de coût de ce projet est en grande partie dû à l'important écart entre les conditions retrouvées au chantier et l'information sur les plans de l'existant;

CONSIDÉRANT que le changement de la vocation de plusieurs locaux a impliqué des interventions sur un grand nombre de systèmes mécaniques et électriques et que, ceux-ci étant très vieux et désuets, une opportunité de mise à jour de ces systèmes a été saisie dans le cadre du chantier;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que ce projet a été inscrit dans la programmation 2018-2019 du plan directeur d'investissement;

CONSIDÉRANT que le SRM doit actualiser cette programmation périodiquement auprès du MÉES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année (multiples facteurs difficilement prévisibles influencent à la fois le choix des priorités relativement au maintien des bâtiments et le coût des projets);

CONSIDÉRANT que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement, sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT l'ensemble des renseignements fournis au rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Le Groupe St-Lambert* la somme associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre des travaux de réfection des blocs sanitaires de l'école Louise-Trichet.

24. Service du secrétariat général – annulation d'une résolution du comité exécutif concernant le remboursement d'une dépense de fonction

Document déposé : Rapport A-34-3119 en date du 30 novembre 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté la résolution 30 à sa séance du 27 novembre 2018 visant le remboursement d'un billet pour l'événement « le Chic Cocktail » qui aurait eu lieu le 6 décembre 2018 au profit de la Pop Mobile pour l'organisme Chic Resto Pop pour un montant de 200 \$ (rapport A-34-3118);

CONSIDÉRANT que cet événement a été annulé et que la commissaire Mme Diane Beaudet n'a donc pas pu y prendre part;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER la résolution 30 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 27 novembre 2018.

25. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3121 en date du 30 novembre 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

26. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3122 en date du 30 novembre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de novembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3123 en date du 30 novembre 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

Aucun sujet n'est ici traité.

29. Information :

- * a) A-29-1910 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – information concernant le protocole permettant d'assurer une stabilité des services d'enseignement lors de situation de remplacement à répétition du primaire
- b) A-31-3616 Service des ressources financières – services de déneigement de toitures pour le secteur Nord, le secteur Sud, le secteur Est et le secteur Ouest (par lot) – appel d'offres 15-277P – annulation de l'appel d'offres
- c) A-31-3633 Service des ressources financières – modalités de recouvrement des comptes en souffrance des établissements
- d) A-33-1301 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-de-Grâce, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre de réhabilitation des finis intérieurs du gymnase

*30. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 19 décembre 2018

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2018 du Conseil des commissaires

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires l'approbation du projet d'ordre du jour proposé.

31. Période réservée aux membres du comité exécutif

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 h 20.

Secrétariat général – 21 janvier 2019

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 19 décembre 2018.